

Portant Promotion à titre Exceptionnel  
et Civil dans l'Ordre National du Bénin  
A la Dignité de Grand Officier de  
Monsieur Allassane TIGRI

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la Loi N° 2002-17 du 07 Février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU le Décret N° 2008-637 du 27 Octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 0583/PR/SGG/SGAG2/C du 19 Décembre 2008 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est élevé à titre exceptionnel et civil à la dignité de Grand Officier dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du Samedi 20 Décembre 2008, date de sa réception dans la nouvelle dignité, Monsieur Allassane TIGRI (Commandeur de l'Ordre National du Bénin par décret n° 96-66 du 02 Avril 1996).

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

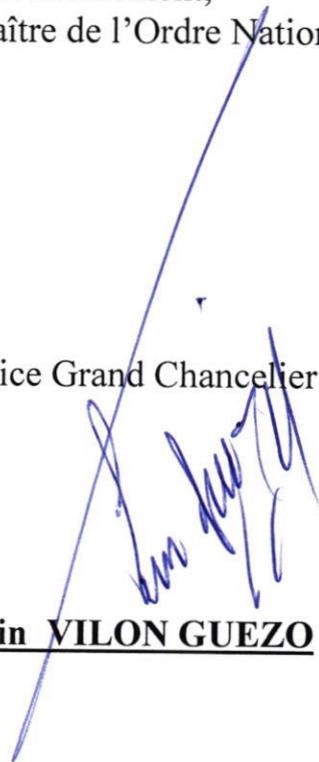
Fait à Cotonou, le 09 avril 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Dr Boni YAYI**

Le Vice Grand Chancelier



**Romain VILON GUEZO**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.